

Lille, mars 2019

Chère Madame, cher Monsieur,

Plusieurs dispositifs permettent aux étudiants de financer leurs études et ainsi de préparer leur avenir. Les bourses d'excellence permettent à des étudiants boursiers à haut potentiel\* d'intégrer nos écoles.

- Notre objectif est de pouvoir **favoriser ces étudiants à hauteur de 20 % de financement de leurs frais de scolarité** sur les 5 années du cursus.
- L'intégralité des sommes collectées est distribuée sous forme de **Bourses d'excellence**.
- Les dépenses de communication et de relance sont prises en charge par l'**ISEN Lille**, avec le soutien de l'association des diplômés, l'**AI ISEN**.

Cette collecte de printemps est orientée vers les contributeurs IFI. Mais que vous soyez soumis à l'IRPP ou à l'IS, et quel que soit le montant de votre don, vous bénéficiez d'avantages fiscaux.

**Grâce à votre don, vous transformez votre impôt et agissez concrètement pour les élèves d'aujourd'hui et les ingénieurs de demain.** Nous vous remercions pour votre soutien en faveur des étudiants de l'ISEN LILLE.



**Thierry OCCRE**  
Directeur de l'ISEN Lille



**Marc URBANY**  
Président de l'AI ISEN

\* Susceptibles d'obtenir ou ayant déjà obtenu une mention Bien ou Très Bien au baccalauréat.

## FORMULAIRE DE DON

À renvoyer avec votre chèque (libellé à l'ordre de l'ISEN Lille) à :  
**ISEN Lille - Bourses d'excellence - 41 boulevard Vauban - 59000 Lille**



**JE DÉSIRE SOUTENIR UN ÉTUDIANT À FINANCER SA SCOLARITÉ EN VERSANT**

€

Pour recevoir votre justificatif fiscal, merci de compléter ces quelques lignes :

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_ E-mail \_\_\_\_\_

Établissement d'enseignement supérieur habilité à percevoir des dons, l'ISEN Lille vous transmettra un reçu conformément aux dispositions fiscales.

L'ISEN Lille s'engage à respecter les dispositions de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 relative à la confidentialité des informations et aux droits des donateurs.

## FAITES UN DON ET PROFITEZ DE RÉDUCTIONS D'IMPÔT\*

### – VOUS ÊTES ASSUJETTI À L'IMPÔT SUR LE REVENU

66 % du montant de votre don sont déductibles de votre impôt sur le revenu dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Si le montant total de vos dons dépasse ce seuil, vous pouvez reporter l'excédent pendant 5 ans.

### – VOUS ÊTES ASSUJETTI À L'IMPÔT SUR LA FORTUNE IMMOBILIÈRE

Pour l'Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI), qui succède à l'ISF, les dons pourront s'intégrer dans votre déclaration fiscale du printemps 2018 sur vos revenus 2017. Le taux de défiscalisation est de 75 % pour un don maximum de 50 000 €. Aucun changement cette année sur le taux de défiscalisation, le montant maximal et surtout sur la période d'imputation.

### – VOUS ÊTES ASSUJETTI À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Vous pouvez déduire 60 % du montant de votre don dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires.

\*Sous réserve de modification des dispositions fiscales.

# ISEN

ALL IS DIGITAL!

LILLE



yncréa

41 boulevard Vauban 59000 Lille

Tél. : +33 (0)3 20 30 40 50

[www.isen-lille.fr](http://www.isen-lille.fr)



@isenlille



[www.fb.com/isen.lille](http://www.fb.com/isen.lille)



isenlille

Une école d'Yncréa Hauts-de-France, labellisée EESPIG  
Établissement d'Enseignement Supérieur d'Intérêt Général

DU 30 MARS AU 30 AVRIL 2019

# 30 Jours

POUR RELEVER LE DÉFI  
"TRIBU SOLIDAIRE"